

Recyclage PCSL

1 JOUR (7H)

Ref. SLIR-05



Une formation labellisée par la Commission Nationale Sécurité Optique et Laser (CoNSOL) de Photonics France.

OBJECTIFS

- Utiliser l'outil laser dans des conditions de sécurité optimale en respectant les règles, consignes et procédures de sécurité
- Concevoir ou améliorer l'aménagement d'un local laser sécurisé
- Adapter les moyens de protection et de prévention
- Assurer sa sécurité et celle des autres

PUBLIC

- Personnes ayant suivi une formation PCSL (moins de 6 ans) et devant mettre à jour ses connaissances

THÈMES

- Rappels sur les risques liés au faisceau laser et les risques associés à la mise en œuvre d'un laser
- Rappels sur la prévention et la protection
- Évolution des normes et de la réglementation
- Rappels sur les mesures de prévention et les moyens de protection
- Calculs de limites d'exposition

ÉVALUATION

- Évaluation de satisfaction
- Contrôle de connaissances
- Attestation de fin de formation

INTERVENANTS

- Experts optique et sécurité des rayonnements optiques artificiels

PROGRAMME

- Rappel sur les risques associés à la mise en œuvre du faisceau : risques hors faisceau
- Rappel sur le risque optique : effets biologiques, effets cutanés et oculaires
- Les accidents : conduite à tenir en cas d'accident
- Évolution des normes et de la réglementation, la classification des lasers
- Rappel sur les mesures de prévention et les moyens de protection : protection collective et individuelle, signalisation et consignes
- Les limites d'exposition (+TD) : limite d'émission accessible et classes, valeur limite d'exposition, distance nominale de risque oculaire, numéro d'échelon des protecteurs

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques

+ D'INFOS

- Lieu : Campus Universitaire de Bordeaux-Talence (33) ou sur site client
- Formation organisée en présentiel ou à distance
- Dates : [Voir calendrier des formations à la sécurité optique et laser](#)
- Pré-requis : avoir suivi une formation PCSL depuis moins de 5 ans
- Tarif 2024 : 530€ HT + 50€ d'inscription au fichier national des personnes formées
- Recyclage tous les 5 ans